Ville de Brignoles (83 170)
Direction des Etudes, des Travaux et des Grands projets / Direction de la Commande Publique
Marché à Procédure Adaptée (M.A.P.A.)

AVIS D'ATTRIBUTION ET DONNEES ESSENTIELLES

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Bâtiment Annexe – 45 ter rue du Docteur Barbaroux – BP 307 - 83177 BRIGNOLES Cedex- Tél. : 04.94.86.22.12 –
Email : dcp@brignoles.fr
Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : www.ville-brignoles.fr
Adresse Internet du profil d'acheteur : www.marches-securises.fr

Objet du marché: . Réalisation de diagnostics Amiante préalablement à des travaux de voirie, réseaux et trottoirs au quartier La Tour.

Mode de passation : Marché à procédure adaptée à passer en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Type de marché : Marché de travaux
Caractéristiques du marché :
Les prestations concernent les diagnostics amiante avant travaux sur le chemin La Tour et sur l'impasse des Muriers à Brignoles. Les travaux prévus concernent la réfection de voiries et de ses abords.
La méthodologie dédiée aux diagnostics est décrite au Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.)
Le marché commence à sa date de notification. Il se terminera lorsque les diagnostics seront rendus.
Classification CPV : 71335000 (Etudes techniques).
Code NUTS : FRL05
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :
Prix des prestations : 60 % - Délais d'exécution : 40 %.
Nombre total d'offres reçues : 9
Titulaire: Le marché a été attribué à la société SOCOTEC DIAGNOSTIC située à 62450 AVESNES LES BAPAUME.
Date d'attribution : le : 12/04/2021
Date de notification : le 14/04/2021
Numéro de marché : 21 / 2021
Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89 - Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr
Introduction des recours éventuels :
- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr
Date d'envoi à la publication : le 22/04/2021